

3 AVENUE HOCHE SCI
Société civile immobilière
au capital de 14.872.585 euros
Siège social : 162, boulevard Haussmann, 75008 PARIS
819 991 845 R.C.S. PARIS
(« la Société »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-sept juin
à 9 heures 30,

Les associés de la société 3 AVENUE HOCHE SCI, société civile au capital de 14.872.585 euros, divisé en 14.872.585 parts sociales, se sont réunies en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTES :

La société M&G European Property (France) SAS
Société par actions simplifiée au capital de 367.832.333 euros,
dont le siège social est situé 162, boulevard Haussmann, 75008 - Paris,
immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés
de Paris sous le numéro 811 400 704,
représentée par Monsieur Dimitri Doublet
propriétaire de 14.872.584 parts sociales

La société M&G European Property Finance Company S.à r.l.
Société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois,
dont le siège social est sis 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du
Luxembourg sous le numéro B 120 471,
représentée par Monsieur Grant Broadway et Madame Maud Maninchedda
propriétaire de 1 part sociale

Total : 14.872.585 parts sociales

Les associés présents (les « **Associés** ») réunissent l'ensemble des parts sociales composant le capital de la Société. L'assemblée réunit donc le quorum requis et peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée (l' « **Assemblée** »).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dimitri Doublet en sa qualité de représentant de la société M&G European Property (France) SAS, associé détenant le plus grand nombre de parts (le « **Président de séance** »).

Le Président de séance rappelle que les Associés sont réunies à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion, examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, quitus à la Gérance et approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Examen des conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce ;
- Approbation du budget annuel ;
- Démission de Madame Julie Mossong et de Monsieur Marc Reijnen en tant que gérants de la Société, avec effet au 27 juin 2025 ;
- Nomination de Madame Florence Joubert, en qualité de gérante de la Société, avec effet au 27 juin 2025 ;
- Transfert du siège social ;
- Prise d'acte du changement d'adresse de l'Associé M&G European Property (France) SAS ;
- Modification corrélative de l'article 5 des statuts ;

- Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les états financiers comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce ;
- Le rapport de gestion de la gérance ;
- Le projet de texte des résolutions ;
- Ainsi que divers autres documents dont la communication aux associés est prévue par la loi.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R. 223-18 du Code de commerce, ont été adressés aux Associées et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, connaissance prise du rapport de gestion relatant l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2024 et sur les comptes arrêtés à cette date, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux co-gérants quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses et charges non déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 dudit code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui s'élève à 2,535,360 euros, au compte « Report à nouveau » qui passera ainsi d'un montant déficitaire de 1,460,821 euros à un montant déficitaire de 3,996,182 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuve le budget annuel 2025 établi par la Gérance.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'approuver la démission de Madame Julie Mossong, domiciliée au 6B Hetterberg, L-5427 Greiveldange, Luxembourg, et de Monsieur Marc Reijnen, domicilié au 9 Rue des Coches, 78100 Saint-Germain-en-Laye, Paris, France, en tant que gérants de la Société avec effet au 27 juin 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME DECISION

L'Assemblée décide de nommer Madame Florence Joubert, domiciliée au 5, Rue d'Esch L-3353 Leudelange, Luxembourg, en tant que gérante de la Société avec effet au 27 juin 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME DECISION

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société à compter du 2 juin 2025 à l'adresse suivante :

162 Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME DECISION

L'Assemblée après avoir pris connaissance du Procès-Verbal des Décisions de l'Associé M&G European Property (France) SAS, ayant décidé de transférer le siège social dudit Associé, prennent acte du nouveau siège social de l'Associé situé au 162 boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME DECISION

En conséquence de ce qui précède, L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts tel qu'il suit :

« ARTICLE 5 – SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé à : 162, boulevard Haussmann - 75008 Paris. »

Excepté ce changement de siège social, l'article 5 demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME DECISION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par les Associées présentes, après lecture.

DocuSigned by:



B89EBD183E434B1...

M&G European Property (France) SAS

Représentée par Dimitri Doublet

Signed by:



9E538CA70F064C5

M&G European Property Finance Company S.à r.l.

Représentée par Maud Maninchedda

DocuSigned by:



DE5E3570737B456

M&G European Property Finance Company S.à r.l.

Représentée par Grant Broadway